APPEL A PROJETS

DANS LE CADRE DE LA FACILITE DU PROGRAMME EQUITE :

PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU COMMERCE EQUITABLE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Version modifiée du 21/07/2016

Renforcement des capacités techniques, organisationnelles, commerciales, de représentation des organisations de producteurs/artisans et contribution à la préservation de la biodiversité

DIRECTIVES POUR LES SOUMMISSIONAIRES

Projet financé par	**AFD**	**FFEM**
Maîtrise d'ouvrage	**PFCE**	
Maîtrise d'œuvre	**AVSF**	**FTA-WAN**

Table des matières

Liste des abréviations et acronymes : 3

1. PRESENTATION DU PROGRAMME EQUITE 4

1.1 Le contexte et le secteur 4
1.2 Objectif général du programme 5
1.3 Objectifs spécifiques du programme 5
1.4 Composantes d'intervention du programme 5

2. PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS 6

2.1 Objectifs de l'appel à projets 6
2.2 Montant de l'enveloppe financière mise à disposition 6
2.3 Pays éligibles 6
2.4 Filières éligibles 7
2.6 Porteurs de projets éligibles : qui peut présenter un projet ? 8
2.7 Durée des projets soumis au présent appel 8
2.8 Taille des projets financés 8

3. MODALITES DE CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS 9

3.1 Présentation de la demande 9
3.2 Accompagnement à la formulation des projets 9
3.3 Conditions à respecter par les soumissionnaires 11

4. PROCEDURES DE SELECTION DES PROJETS 11

4 .1 Le COSEL, organe pivot du processus de sélection des projets 11
4.2 Les étapes de la sélection des projets 12
4.3 L'organisation de trois comités de sélection 12

5. MODALITES DE FINANCEMENT ET DE VERSEMENT DES FONDS 13

6. CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'APPEL A PROJETS 13

ANNEXES 14

Annexe 1 – Précisions sur le concept d'agroécologie 15
Annexe 2 – Eligibilité des coûts : quels coûts peuvent être pris en considération ? 16
Annexe 3 – Contenu du dossier de la concept-note : 17
Annexe 4 – Contenu du dossier de la proposition détaillée 22
Annexe 5 - Grille de notation des concept-notes : 35
Annexe 6 - Grille de notation de la proposition complète 36
Annexe 7 - Dossier administratif complet 37

Liste des abréviations et acronymes :

- AFD : Agence Française de Développement
- AP : Appel à Projets
- ATN : Assistants Techniques Nationaux (Programme Equité)
- AVSF : Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
- COPIL : Comité de Pilotage
- COSEL : Comité de Sélection
- ESR : Equitable Solidaire et Responsable (Certification équitable d'ECOCERT)
- FA : Fairtrade Africa
- FFEM : Fonds Français pour l'Environnement Mondial
- FI : Fairtrade International
- FTA-WAN : Fairtrade Africa – West African Network
- OP : Organisation de Producteurs
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- PFCE : Plate-Forme pour le Commerce Equitable (France)
- WFTO : World Fair Trade Organization

1. PRESENTATION DU PROGRAMME EQUITE[1]

1.1 Le contexte et le secteur

Le Commerce équitable : un outil transversal de développement durable

Le commerce équitable apparaît comme une approche prometteuse pour accroître les revenus des populations marginalisées ainsi que la structuration de l'agriculture familiale et des filières agricoles du Sud, dans un contexte caractérisé par la volonté croissante des consommateurs de faire de leurs achats une démarche éthique et responsable. Le commerce équitable est également l'un des outils permettant aux petits producteurs d'accéder au marché à des conditions favorables sur la durée. Les études d'impacts, réalisées grâce aux financements de l'aide publique au développement, démontrent en effet que la stabilité des revenus générés par le commerce équitable, ainsi que le renforcement des compétences organisationnelles et techniques des organisations de producteurs permettent, dans de nombreux cas, la valorisation de la main d'œuvre locale, l'accroissement des productions agricoles et le développement de stratégies d'adaptation aux effets du changement climatique. Le commerce équitable constitue également un outil de renforcement des capacités des organisations de producteurs des pays du Sud. Il contribue à un fonctionnement transparent, participatif et démocratique de ces organisations et les incite à professionnaliser leur gestion commerciale, administrative, comptable et financière. Grâce aux compétences acquises dans le cadre du commerce équitable, de multiples organisations sont aujourd'hui parvenues à conquérir d'autres marchés, qu'ils soient locaux, nationaux ou internationaux, biologiques, gourmets, d'origine ou même conventionnels. Ces organisations de producteurs sont également le moyen pour les familles paysannes, historiquement marginalisées et exclues des processus de concertation et prise de décision, d'être représentées au niveau local et régional. Elles deviennent à leur tour des interlocuteurs légitimes et peuvent alors participer à la définition des politiques publiques sectorielles, promouvant de fait les intérêts de l'ensemble de la population rurale.

L'Afrique de l'Ouest : un secteur équitable émergent aux importants besoins d'accompagnement

Le commerce équitable en Afrique de l'Ouest dispose d'un fort potentiel de développement comme le montre la récente dynamique de certification dans le système Fairtrade International (FI) et le développement d'ESR. Comparée aux autres continents et sous-régions du continent africain, l'Afrique de l'Ouest est la zone où les filières équitables se sont développées le plus récemment. Le nombre d'organisations de producteurs certifiées est en augmentation rapide, notamment sur les filières cacao et dans une moindre mesure le karité, la noix de cajou et les jus de fruits. Ces organisations font cependant face à des difficultés pour comprendre et se conformer aux standards de commerce équitable. Elles font face au défi d'adopter des modes d'organisation efficace, construire des modalités de gouvernance solides, gérer la croissance de leurs ventes, adapter leurs produits aux attentes des acheteurs.

L'enjeu d'une approche systémique qui allie réduction de la pauvreté et préservation de la biodiversité

Un des enjeux phares à venir pour la protection de l'environnement est en effet de mettre en place des mécanismes qui permettent aux populations défavorisées d'améliorer leur niveau de vie, tout en réduisant les pressions qu'elles exercent sur les milieux. Les certifications équitables et biologiques

[1] Programme d'Appui au Développement du Commerce Equitable en Afrique de l'Ouest

sont perçues comme des outils potentiels dans la protection de la biodiversité, tant naturelle qu'agricole. Cependant actuellement, trop peu d'études ont documenté de manière précise leurs effets potentiels. Pourtant, de nombreuses OP certifiées jouxtent des aires protégées et mettent en place des actions de protection de la biodiversité y compris agricole, mais en manquant de moyens techniques et humains.

Dans cette perspective, l'enjeu est double :

Il s'agit d'encourager les organisations du commerce équitable (les OP certifiées, mais également les réseaux d'organisations certifiées et les structures en appui aux OP) à travailler avec des ONG ayant des compétences en **agro-écologie.** D'un côté, les structures équitables sont en demande de références sur les actions **agro-écologiques** opérationnelles efficaces qu'elles pourraient mettre en œuvre pour protéger l'environnement, et de l'autre, les ONG environnementales mobilisent peu l'outil du commerce équitable : il existe par conséquent un enjeu à renforcer les collaborations entre ces deux types d'acteurs.

Il s'agit également de tester en quoi le commerce équitable peut être un outil contribuant à développer des activités génératrices de revenu pour les populations autour des aires protégées et des pratiques agro-écologiques, qui limiteront les pressions exercées par ces populations sur ces mêmes aires protégées et contribueront à protéger la biodiversité naturelle et agricole et à atténuer le changement climatique.

1.2 Objectif général du programme

Le programme Equité a pour objectif de contribuer au développement économique durable des pays à bas revenus et de lutter contre la pauvreté, de renforcer l'agriculture familiale en soutenant le développement des filières équitables et durables en Afrique de l'Ouest.

1.3 Objectifs spécifiques du programme

Compte tenu du contexte et des enjeux décrits précédemment, ce programme d'appui au développement du commerce équitable en Afrique de l'Ouest vise plus spécifiquement à :

1. Appuyer la structuration des organisations de producteurs au Sud et des filières dans lesquelles elles interviennent, par le développement du commerce équitable ;

2. Tester le potentiel de développement de filières équitables Sud-Sud ;

3. Renforcer le rôle des organisations de producteurs dans la gouvernance des labels internationaux de commerce équitable ;

4. Améliorer la lisibilité du commerce équitable comme outil de développement durable et en particulier la préservation de la biodiversité.

1.4 Composantes d'intervention du programme

Afin d'atteindre ses objectifs, le programme Equité s'articulera autour d'activités regroupées en 3 composantes :

- Composante N°1: La mise en œuvre d'une facilité financière d'appui aux filières équitables et de protection de la biodiversité en Afrique de l'Ouest,
- Composante N°2: La structuration et le renforcement institutionnel des réseaux de représentation des organisations de producteurs certifiées de commerce équitable, et le développement de leurs activités,
- Composante N°3: Le suivi-évaluation des effets générés par le projet dans le cadre des deux premières composantes, et la réalisation d'études.

Le présent appel à projets s'inscrit dans le cadre de la composante N° 1 du projet.

2. PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS

2.1 Objectifs de l'appel à projets

Les projets soumis à cet appel devront contribuer simultanément :

- au renforcement des capacités techniques, organisationnelles, commerciales, de représentation des organisations de producteurs ou d'artisans (OP) inscrits dans les circuits de commerce équitable,
- à la préservation de la biodiversité

La facilité financière faisant l'objet de cet appel à projets vise en effet à renforcer les capacités des organisations de producteurs (OP) dans une logique de développement durable qui implique une **forte articulation entre :**

- **les actions concernant la production et les pratiques de production durable,**
- **la gestion de la qualité,**
- **l'accès au marché,**
- **la gestion des territoires.**

Le programme Equité encourage la mise en œuvre de pratiques agro-écologiques (telles qu'explicitées en annexe 1 du présent document) comme un moyen facilitant l'atteinte des objectifs de l'appel à projets mentionnées ci-dessus.

2.2 Montant de l'enveloppe financière mise à disposition

Le montant global alloué au titre du présent appel à projets est de **1.877.999 euros** (Un million huit cents soixante-dix-sept mille neuf cents quatre-vingt-dix-neuf euros) soit 1.231.230.633 francs CFA (Un milliard deux cents trente et un millions deux cents trente mille six cents trente-trois francs CFA).

2.3 Pays éligibles

Les pays éligibles sont la **Côte d'Ivoire, le Ghana, le Burkina Faso, le Mali et le Togo.**

Le **Sénégal** sera éligible uniquement pour des projets concernant les filières artisanales.

2.4 Filières éligibles

Les filières prioritaires éligibles au présent appel à projets sont les suivantes :

- **Cacao**
- **Fruits**
- **Karité**
- **Anacarde**
- **Artisanat**

Les filières éligibles à titre secondaire sont des filières dites « innovantes » comme le fonio, le sésame, le moringa ou autres.

2.5 Types d'actions éligibles

Le type d'actions qui pourra être financé dans le cadre de cette facilité financière n'en demeure pas moins relativement large :

- prestations d'assistance technique, de formation et de sensibilisation ;
- études spécifiques ou des opérations pilotes;
- financement de petits matériels ou d'équipements en complément d'autres formats d'intervention (uniquement si ces équipements sont indispensables au démarrage du projet).

La facilité financière financera essentiellement des actions visant l'amélioration et/ou la diversification des activités de base des OP, telles que :

- le développement des services nouveaux aux membres ou améliorer les services existants (appui technique, collecte des produits, développement d'actions agro-écologiques, etc.),
- l'amélioration de la qualité des produits et la manière dont elle est contrôlée en réponse à l'attente des acheteurs,
- la diversification de la production et l'augmentation de la valeur ajoutée (notamment par la transformation, les packagings, les services hors produits fournis aux acheteurs etc.),
- l'amélioration des capacités commerciales et de la diversification des acheteurs,
- l'amélioration de leur gestion interne (financière et administrative),
- l'amélioration de leur organisation interne et leur gouvernance,
- l'amélioration de leur conformité avec les normes environnementales et le rapprochement de leur logique d'intervention vis-à-vis de l'agro-écologie telle que considérée par le programme Equité,
- l'innovation en termes d'actions visant la protection de la biodiversité naturelle ou agricole et l'atténuation du changement climatique

2.6 Porteurs de projets éligibles : qui peut présenter un projet ?

Les propositions de projets pourront être adressées par :

- **Les Organisations de Producteurs ou d'artisans (OP[2]) des filières et des pays ciblés (cf. § 2.3) :** Ces OP devront avoir au moins deux ans d'existence et être certifiées par les labels de commerce équitable suivants : Fairtrade, Ecocert Equitable ou World Fair Trade Organization (WFTO ou Artisans du Monde pour l'artisanat). Ces OP pourront être des OP de premier niveau (coopératives ou autres groupements de producteurs) ou de second niveau (fédérations de coopératives ou de groupements).
- Les **Organisations Non Gouvernementales (**ONG) apportant un appui aux OP précitées, notamment les ONG environnementales ou les ONG de développement rural compétentes en environnement agricole et en préservation d'espaces protégés (ayant au moins deux ans d'existence).
- **Les réseaux nationaux formels et plateformes nationales de représentation des organisations de producteurs certifiées de commerce équitable** en **Côte d'Ivoire, au Ghana, au Burkina Faso, au Mali et au Togo.**

Les projets déposés par ces plateformes ou réseaux nationaux devront être :

- des actions d'intérêt collectif : du type études, mise en place de formations ou appui technique à plusieurs OP notamment sur des actions agro-écologiques,
- des actions de développement ou de plaidoyer contribuant à une plus grande diffusion et adoption des principes et outils du commerce équitable

Dans les deux cas, les projets devront permettre un renforcement des relations entre les OP membres de ces réseaux ou plateformes.

Les opérateurs pourront présenter des projets en association (une ONG et une OP, un réseau et une série d'OP par exemple).

2.7 Durée des projets soumis au présent appel

- La durée des projets proposés dans le cadre de cet appel devront être d'une **durée comprise entre 18 et 24 mois.**
- Les projets devront être achevés (mise en œuvre des actions prévues et décaissement des financements octroyés) **au plus tard à la fin du mois de novembre 2018.**

2.8 Taille des projets financés

Les organisations soumissionnaires devront présenter des budgets prévisionnels[3], qui incluront parmi les ressources **au moins 25% d'autofinancement (ressources propres de l'organisation ou valorisation de contributions en nature : bénévolat, travail collectif, etc.) ou autres financements.**

[2] qui peuvent recouvrir différentes formes juridiques reconnues selon la législation en vigueur dans le pays d'implantation de l'organisation.

[3] Les coûts éligibles du présent appel sont présentés en annexe 2 du document.

Les organisations soumissionnaires devront prendre en compte en dimensionnant leur proposition budgétaire que la facilité financera :

Au maximum 5 projets dont le montant financé se situera entre 100.000 et 250.000 euros
Au moins 15 projets dont le montant financé se situera entre 30.000 et 90.000 euros

3. MODALITES DE CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS

3.1 Présentation de la demande

La réponse au présent appel à projets par les soumissionnaires se fera en **deux étapes distinctes :**

- **Première étape :** Présentation d'une concept-note

La demande sera présentée sous la forme d'une concept-note selon le canevas proposé en annexe 3.

- **Deuxième étape:** Présentation de propositions complètes (sur la base des concept-notes présélectionnées)

Les projets dont les concept-notes auront été approuvées par le comité de sélection (cf. §. 4 Procédures de sélection) devront être rédigées en respectant le canevas présenté en annexe 4 du présent appel.

Le dossier d'appel à projets existe en français et en anglais et pourra être demandé dans les pays éligibles (physiquement ou par courrier électronique) auprès des interlocuteurs suivants :

- **Côte d'Ivoire :** Siège du programme Equité à Abidjan. Angré 8ème Tranche auprès de M. Fulbert Dago: f.dago@avsf.org (+225 48 96 48 51)
- **Ghana :** Siège du FTA-WAN à Accra : auprès de M. Edward Akapire : e.akapire@fairtradeafrica.net (+223 208 493 339)
- **Togo:** à Lomé auprès de Mme Océni : v.oceni@avsf.org (+ 228 22 61 23 46 / 91 05 60 03)
- **Burkina Faso:** auprès de M. Moussa Barro : bar.mous@yahoo.fr (+226 71 60 81 86 / 76 10 14 73)
- **Mali et Sénégal:** auprès de M. Boscher (Responsable du Programme Equité) : c.boscher@avsf.org (+225 78 42 74 92)

3.2 Accompagnement à la formulation des projets

Le programme Equité propose aux soumissionnaires[4], qui le souhaitent un **dispositif d'accompagnement et d'appui à la formulation des projets** au cours des deux étapes de réponse à l'appel à projets :

-1ere étape : appui à la formulation des concept-notes

-2eme étape : appui à la formulation des propositions complètes de projets

[4] A l'exception des soumissionnaires basés au Sénégal, qui ne pourront pas bénéficier de ce dispositif d'accompagnement.

3.2.1 Appui à la formulation des concept-notes

La formulation des concept-notes par les organisations de producteurs (OP) pourra être réalisée avec l'appui de consultants agréés par le programme Equité. Ces consultants seront notamment des Business Développement Advisors (BDAs) du système Fairtrade International et des agents d'autres organismes certificateurs selon leur disponibilité.

L'accompagnement à la formulation de concept-note de projets sera accordé par le programme Equité aux conditions suivantes :

- uniquement aux organisations de producteurs

- sur la base d'une demande formelle d'accompagnement qui devra être approuvée par le programme.

Cette demande devra être adressée au responsable du programme Equité par courrier électronique à l'adresse c.boscher@avsf.org (**en mettant f.dago@avsf.org en copie**) **au plus tard le 15 juin 2016**.

L'objet du message devra être libellé de la manière suivante « AP Equité / Demande d'appui rédaction CN / [Nom de l'organisation demandeuse] / [Pays de domiciliation] ».

La demande proprement dite devra être rédigée selon le canevas suivant :

- Nom de l'organisation demandeuse :
- Adresse physique :
- Personne de contact (Nom, Téléphone et adresse électronique) :
- Nom du projet envisagé (en cinq lignes maximum) :

Le responsable du programme Equité fournira alors (également par courrier électronique) dans un délai de 14 jours maximum après réception de ladite demande :

- l'avis d'approbation ou de refus motivé de la demande,

- dans le cas d'un avis d'approbation : seront transmis les documents suivants : a) la liste des consultants pouvant être sollicités pour cet appui (pré-identifiés par le programme Equité et avec lesquels les conditions d'accompagnement auront été convenues préalablement), b) Les coordonnées de l'agent du programme Equité chargé de la mise en relation avec les consultants avec lequel l'OP demandeuse pourra prendre contact au besoin.

En aucun cas, le programme Equité ne pourra être tenu pour responsable en cas d'indisponibilité ou de refus des consultants indiqués pour appuyer les OP à formuler leur concept-note.

L'approbation de la demande d'accompagnement reposera principalement sur l'ordre d'arrivée des demandes par le responsable du programme.

3.2.2 Appui à la formulation des propositions complètes de projet

Les OP et/ou ONG dont les concept-notes auront été présélectionnées se verront accompagnées par les Assistants Techniques Nationaux du programme Equité, dans l'élaboration des propositions complètes (selon le formulaire proposé en annexe 4 du présent appel) en fonction de la disponibilité de ces mêmes Assistants.

Cet accompagnement visera à préciser et assurer la meilleure pertinence et cohérence des propositions avec les objectifs du présent appel à projets, du programme Equité et sur la base du cadre logique de la concept-note qui aura été présélectionnée.

La durée de l'accompagnement par les Assistants Techniques Nationaux (ATN) pour la formulation de projets présélectionnés sera comprise entre 1 et 5 jours par projet, en fonction des besoins de l'organisation.

3.3 Conditions à respecter par les soumissionnaires

Il est demandé aux porteurs de projet :

- De soumettre leur demande en français pour les soumissionnaires situés en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Mali, au Togo et au Sénégal, et en anglais pour ceux situés au Ghana ;
- De présenter leurs demandes aussi soigneusement et clairement que possible afin d'en faciliter l'évaluation, d'être précis et de fournir suffisamment de détails ;
- De présenter leurs budgets prévisionnels en Francs CFA (FCFA) pour les soumissionnaires situés en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Mali, au Togo et au Sénégal, et en cédi ghanéenne (GHS) pour ceux situés au Ghana ;
- De numéroter et parapher toutes les pages du dossier de demande ;
- De respecter les canevas proposés et de suivre l'ordre mentionné sous chacune des parties dans les canevas ;
- De ne pas rédiger la demande à la main.
- Un porteur de projet seul ne pourra soumettre qu'un seul projet au présent appel à projets

Les dossiers complets de demande (concept-note ou proposition complète) doivent être adressés avec l'objet suivant « Appel à Projets / Programme Equité / [Nom du soumissionnaire] », par courrier électronique aux deux adresses e-mail suivantes :

- r.lawal@avsf.org
- c.boscher@avsf.org,

4. PROCEDURES DE SELECTION DES PROJETS

4 .1 Le COSEL, organe pivot du processus de sélection des projets

Le Comité de sélection ou COSEL est l'instance d'évaluation des propositions des opérateurs potentiels de la facilité (concept-notes et propositions complètes). Il est composé comme suit :

- La PFCE (Plate-Forme pour le Commerce Equitable), en sa qualité de maître d'ouvrage du programme Equité,
- Un représentant de l'AFD, avec un rôle d'observateur,
- Un représentant du FFEM en France, avec aussi un rôle d'observateur,
- Un expert sur les sujets traités dans les activités des différentes soumissions de projets liées à la protection et la conservation de la biodiversité,
- 2 ou 3 personnalités qualifiées issus des secteurs suivants : 1) plateformes ou réseaux d'ONG, 2) institutions internationales et 3) réseaux de représentation des producteurs ou des organisations de producteurs, intervenants sur la zone de couverture du programme,
- Le responsable du programme Equité, salarié d'AVSF,

- Un représentant du Fairtrade Africa – West African Network - FTA-WAN (Coordinateur du réseau ou président) en sa qualité de co-maître d'œuvre et de représentant des organisations de producteurs certifiées en commerce équitable en Afrique de l'Ouest, avec voix consultative.

4.2 Les étapes de la sélection des projets

4.2.1 Présélection des projets sur la base des concept-notes

L'ensemble des concept-notes reçues seront centralisées par le responsable du programme Equité et son administratrice puis communiqués aux membres du comité de sélection (COSEL) qui attribueront une note à chaque projet en utilisant la grille présentée en annexe 5 du présent appel.

A la suite de l'évaluation des concept-notes, des e-mails seront envoyés à chacun des soumissionnaires ayant participé, afin de les informer du score obtenu par leur proposition. Les e-mails destinés aux soumissionnaires dont les concept-notes ont été retenues, seront accompagnés d'une note de synthèse des commentaires exprimés par les membres du COSEL, du formulaire de demande complète, et indiqueront la date limite d'envoi de ces propositions complètes.

4.2.2 Sélection des projets sur la base des propositions complètes

Pour cette étape, l'équipe du programme Equité élaborera des fiches de synthèse des propositions complètes destinées au COSEL, concernant les partis techniques, administratives et financières. L'ensemble des fiches de synthèse sera centralisé par le responsable du programme et son administratrice puis communiqués aux membres du COSEL qui attribueront une note à chaque projet en utilisant la grille présentée en annexe 6 du présent appel.

Lors de la tenue du COSEL proprement dite, un partage des évaluations faites par les différents membres du COSEL, de s'assurer de leur relative homogénéité et de débattre si nécessaire des notations octroyées, et d'aboutir à la liste des projets retenus dans cette première phase.

4.3 L'organisation de trois comités de sélection

La sélection des projets s'effectuera au cours de la tenue de trois (3) Comités de sélection (COSEL):

- **1er COSEL (en juillet 2016):** Présélection des concept-notes correspondant au premier lot de projets

- **2nd COSEL (en septembre 2016) :** Sélection des propositions complètes correspondant au premier lot de projets et Présélection des concept-notes correspondant au second lot de projets

- **3ème COSEL (en novembre 2016) :** Sélection des propositions complètes correspondant au second lot de projets

5. MODALITES DE FINANCEMENT ET DE VERSEMENT DES FONDS

Une fois les projets sélectionnés selon les étapes mentionnées au §. 4.2, le programme Equité élaborera des conventions de financement avec chacun des porteurs de projet retenus qui devront constituer un dossier administratif comme présenté en annexe 7.

Le financement octroyé par le programme Equité correspondra au montant de la subvention accordée aux bénéficiaires sachant que leurs projets doivent comporter un budget prévisionnel au sein duquel au moins 25% des ressources correspondent à des cofinancements et/ou de l'autofinancement.

Le porteur de projet bénéficiera du versement du financement octroyé en trois (3) tranches distinctes :

- 1ère tranche : Un versement correspondant à 40% du montant octroyé sera effectué suite à la signature de la convention.
- 2ème tranche : Un versement correspondant à 40% du montant octroyé sera effectué suite à une visite de suivi-évaluation réalisée par l'équipe du programme Equité
- 3ème tranche : Un dernier versement correspondant à 20% du montant octroyé sera effectué une fois que la réalisation complète du projet sera constatée suite à une dernière mission de suivi-évaluation menée par l'équipe du programme Equité.

6. CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'APPEL A PROJETS

Les soumissionnaires auront la possibilité de répondre au présent appel à projets **en deux lots distincts** selon le calendrier suivant :

	Date officielle de publication	**Date limite de réception des concept-notes**	**Date limite de réception des présentations complètes**	**Date de démarrage des projets financés**
1er lot de projets	**25/05/2016**	**29/06/2016**	**11/09/2016**	**Début octobre 2016**
2ème lot de projets		**11/09/2016**	**15/11/2016**	**Début décembre 2016**

ANNEXES

ANNEXE 1 – Précisions sur le concept d'agroécologie

Il est précisé que l'appui proposé aux OP à travers la facilité financière du programme Equité ne se limite pas à un appui à diverses actions de renforcement des capacités techniques et commerciales d'organisations certifiées en commerce équitable, mais doit permettre de soutenir des projets, qui prennent pleinement en compte les contextes sociaux économiques et environnementaux dans lesquels évoluent les OP.

Il importe dès lors de donner une définition explicite de **l'agro-écologie,** telle qu'elle est appréhendée par le programme Equité, en l'occurrence comme un ensemble de pratiques agricoles :

i. permettant de reproduire, voire d'améliorer, les potentialités productives de l'écosystème cultivé (eau, sol, ressources végétales, animales entre autres);
ii. largement autonomes vis-à-vis des ressources non renouvelables (intrants chimiques notamment);
iii. produisant une alimentation diversifiée et de qualité ;
iv. ne contaminant pas l'environnement et les hommes ;
v. qui contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique ou contribuent à atténuer les conséquences des dérèglements climatiques.

Aussi, l'agro-écologie renvoie à :

a. Une agriculture respectueuse de l'environnement et des cycles naturels des écosystèmes qui :
   - s'inspire des pratiques les plus efficientes des agricultures paysannes, source de connaissances souvent la plus pertinente pour comprendre et gérer un agrosystème,
   - concilie les pratiques traditionnelles bien maîtrisées par les paysans/nes avec de nouvelles connaissances scientifiques, et les mobilise dans la production de connaissances sur leurs fermes.
   - s'inscrit de la gestion d'une parcelle à celle d'un territoire.

b. Une agriculture plus autonome et diversifiée dans le sens où la réduction des dépendances externes (intrants dont semences, énergie, …) et des systèmes de production plus diversifiés limitent les risques économiques pour les agricultures paysannes.

c. Une agriculture plus locale :

- pour produire à l'échelle d'un territoire une plus grande variété de productions, en favorisant la polyculture
- qui permet de repenser et « re-territorialiser » (Réorganisation collective de l'espace depuis la parcelle jusqu'au territoire) la production et les échanges agricoles pour faire jouer des complémentarités.

d. Une agriculture qui s'appuie sur des organisations sociales fortes et des OP capables d'assurer des services à leurs membres et de favoriser les partenariats avec les collectivités locales.

e. Une agriculture valorisée au niveau économique et créatrice d'emplois et de richesses en milieu rural:

- Par l'introduction et la reconnaissance de produits « différentiés » sur les filières et marchés
- Via des labels et des certifications (pas seulement équitables).

ANNEXE 2 – Eligibilité des coûts : quels coûts peuvent être pris en considération ?

• Coûts directs éligibles :

Pour être éligibles aux fins du présent appel à projets, les coûts devront respecter les conditions suivantes :

- être utiles/nécessaires pour la mise en œuvre des activités du projet,
- être prévus dans les documents (document de projet, budget, cadre logique) qui seront annexés à la convention de financement et répondre aux normes et principes de bonne gestion financière;
- avoir été effectivement encourus par l'organisation bénéficiaire pendant la période de mise en œuvre de l'action qui sera définie dans la convention de financement ;
- être enregistrés dans la comptabilité de l'organisation Bénéficiaire,
- être identifiables et contrôlables et être attestés par des pièces justificatives originales ;

Sont éligibles les coûts directs suivants :

- les coûts du personnel affecté au projet devront correspondre aux salaires réels augmentés des charges sociales et des autres coûts entrant dans la rémunération. Ils ne doivent pas excéder les salaires et coûts normalement/habituellement supportés par l'organisation Bénéficiaire ;

- les coûts de matériels consommables et de fournitures ;

- les coûts découlant directement d'exigences liées à la convention de financement (exemple: communication, diffusion d'informations, évaluation du projet, audits, traductions, reproduction), y compris les frais de services financiers (notamment le coût des transferts).

• Imprévus :

Une réserve pour imprévus, plafonnée à 3% du montant des coûts directs éligibles du projet, peut être incluse dans le budget de l'action. Elle ne peut être utilisée qu'avec une autorisation préalable écrite du responsable du programme Equité.

• Frais indirects (ou de gestion) éligibles :

Un montant forfaitaire, plafonné à 5% du montant total des coûts éligibles de l'action, est éligible au titre des coûts indirects représentant les coûts administratifs généraux du bénéficiaire pouvant être considérés comme affectés au projet.

• Coûts inéligibles :

Sont considérés comme non éligibles les coûts suivants :

- Les demandes en fonds de roulement des OP pour accroitre leur capacité de préfinancement des récoltes ;
- Les crédits à des tiers ;
- les dettes et les provisions pour pertes ou dettes ;
- les intérêts débiteurs ;
- les coûts déjà financés dans un autre projet ou dans un autre cadre ;
- les achats de terrains ou d'immeubles ;
- les pertes de change ;
- les taxes, y compris la TVA, sauf lorsque le Bénéficiaire (ou le cas échéant ses partenaires) ne peut les récupérer et si la réglementation applicable autorise leur prise en charge.

ANNEXE 3 : *Contenu du dossier de la concept-note*

Toutes les informations demandées dans ce dossier devront être complétées par le soumissionnaire afin que sa demande soit considérée comme valide. Toutes les pages du dossier doivent être paraphées et scannées par le responsable de l'organisation.

Page de garde: Données concernant le soumissionnaire et le projet

Titre du projet	
Nom de l'organisation soumissionnaire	
Acronyme	
Nationalité	
Statut juridique	
Adresse	
N° de téléphone	
Numéro de fax (si existant)	
Adresse électronique de l'organisation (si existant)	
Site internet de l'organisation (si existant)	
Contact –projet	
Adresse électronique contact-projet	
Lieux (pays, région(s), ville(s))	
Filière concernée	
Coût total du projet	
Contribution demandée via la facilité	
Autres contribution (autofinancement, autres partenaires éventuels, etc.)	
Durée du projet	

Nom, prénoms, fonction et signature de la personne demandant et habilitée à demander des cofinancements pour l'organisation :

1. Responsable de l'accompagnement pour la formulation de la concept-note

Nom de la structure qui a appuyé l'organisation au montage de la concept-note	
Nom et coordonnées du responsable de l'appui au montage de cette concept-note	

2. Présentation du candidat :

ORGANISATION **[Nom]**	
Sigle	
Domiciliation [adresse]	
Email	
Téléphone	
Fax	
Autres (Site internet ou/et page Facebook, etc.)	
Statut :……..	
Lieu du siège social : …… …… ……	
Date de création : **Références de déclaration à la préfecture :** N°:……..date:……..dept :…… **Date de publication au Journal Officiel :**…….	

OBJET DE L'ORGANISATION : ……		
Capitaux propres et résultats nets durant les trois dernières années :		
ANNEE	**CAPITAL PROPRE (FCFA)**	**RESULTAT NET (FCFA)**
2013		
2014		
2015		
NOMBRE DE MEMBRES	**HOMMES**	**FEMMES**
2015		

FONCTION	**Nom / prénom :**	**Coordonnées téléphoniques et Email :**
PRESIDENT-E		
SECRETAIRE GENERAL- E		
TRESORIER - E		
POSTES CLES AU NIVEAU DES SALARIE - E[S] PERMANENTS	Noms/prénoms/fonctions :	
	Noms/prénoms/fonctions :	
	Noms/prénoms/fonctions :	
CONSEIL D'ADMINISTRATION	Nombre de membres élus:	
CONTACT PERMANENT		

3. Présentation du projet [5]

1. Résumé du projet. (1 page maximum)

2. Pertinence du projet : (1 page ½ maximum)

2.1 Quelle est la pertinence/justification de votre proposition au regard du contexte existant ?

2.2 Quels sont les problèmes à résoudre et les besoins à satisfaire ?

2.3 Quels sont les acteurs impliqués (bénéficiaires finaux, groupes cibles) ?

2.4 Quels sont les objectifs poursuivis et les résultats attendus ?

[5] Cette partie du document devra être rédigée en caractère Arial 9 avec un interligne simple.

2.5 Quelle est la valeur ajoutée de votre projet par rapport à l'objectif de l'appel (cf. § 2.1 du présent appel) ?

2.6 Qu'est-ce que votre projet apporte par rapport aux appuis dont bénéficie l'organisation de la part du gouvernement (central ou local), des acheteurs, des organismes certificateurs et autres actions mises en œuvre par les autres partenaires techniques et financiers de l'association ?

3. Méthodologie et Durabilité du projet : (1 page maximum)

3.1 Quels sont les activités principales du projet ?

3.2 Quels seront vos partenaires principaux pour la mise en œuvre, quelle est la durée de votre relation avec eux et comment seront-ils impliqués dans le projet ?

3.3 Comment le projet sera-t-il durable (sur le plan social, économique et environnemental) et pérenne ?

3.4 Le projet aura-t-il des effets multiplicateurs ?

4. Capacité opérationnelle et expertise de votre organisation : (1 page maximum)

4.1 Quelle expérience possède votre organisation en matière de mise en œuvre de projet et de gestion financière ?

4.2 Quelle expérience possèdent votre organisation et votre/vos partenaire(s) concernant les problèmes à aborder ?

5. Estimations des coûts et financement du projet[6] (1/2 page maximum)

5.1. Estimation du montant total du projet[7] :

5.2. Financement

* Montant de la subvention demandée au programme Equité:

* Contribution du demandeur:

* Comment cette contribution sera-t-elle obtenue (fournie par l'organisation elle-même et/ou par des co-financeurs nationaux ou internationaux, etc.)[8] ?

* Est-elle déjà acquise (partiellement ou totalement) ou attendue ?

5.3. Budget, si possible, des principales activités du projet

[6] Tous les montants devront être mentionnés selon la devise du pays comme indiqué au §. 3.3 du présent appel (et écrits en chiffres et en lettres)

[7] L'attention du demandeur est attirée sur le fait que l'estimation de ce montant devra être relativement précise sachant que le montant total qui sera dans la proposition finale ne pourra varier au maximum de +/- 20% de l'estimation mentionnée ici (dans la concept-note)

[8] Cf. §. 2.8 du présent appel.

ANNEXE 4 : *Contenu du dossier de la proposition détaillée du projet* [9]

Toutes les informations demandées dans ce dossier devront être complétées par le soumissionnaire afin que sa demande soit considérée comme valide. Toutes les pages du dossier doivent être paraphées et scannées par le responsable de l'organisation.

---

[9] Ce formulaire doit être utilisé par le soumissionnaire dans le cadre de la deuxième étape de rédaction du projet, une fois la concept-note du soumissionnaire présélectionnée.

Le dossier de la proposition détaillée devra se présenter de la manière suivante[10] :

Page de garde: Données concernant le Soumissionnaire et le Projet

Titre du projet	
Nom de l'organisation soumissionnaire	
Acronyme	
Nationalité	
Statut juridique	
Adresse	
N° de téléphone	
Numéro de fax (si existant)	
Adresse électronique de l'organisation (si existant)	
Site internet de l'organisation (si existant)	
Contact –projet	
Adresse électronique contact-projet	
Lieux (pays, région(s), ville(s))	
Filière concernée	
Coût total du projet	
Contribution demandée via la facilité	
Autres contribution (autofinancement, autres partenaires éventuels, etc.)	
Durée du projet	

Nom, prénoms, fonction et signature de la personne demandant et habilitée à demander des cofinancements pour l'organisation :

[10] Toutes les pages du dossier doivent être paraphées et scannées par le responsable de l'organisation.

1. Renseignements relatifs à l'organisation demandeuse

Nom complet de l'organisation :	
Acronyme :	
Adresse postale : (à laquelle toutes les correspondances concernant ce projet devront être envoyées)	
Lieu d'implantation du siège social : (si différent de l'adresse postale)	
Téléphone :	
Fax :	
Adresse électronique :	
Site internet :	

Objet de l'organisation :	
Zone(s) d'intervention :	
Secteur(s) d'intervention :	
Appartenance à des collectifs, réseaux, plates-formes :	
Principales publications de l'organisation	
Personne(s) de contact pour ce projet :	
Référent technique : (nom, téléphone et adresse e-mail)	
Référent financier : (nom, téléphone et adresse e-mail)	
Référent administratif : (nom, téléphone et adresse e-mail)	
Nom, prénom et qualité de la personne responsable du dossier de la demande de cofinancement	
Nom et prénom du directeur exécutif : (ou équivalent)	

Date de création :					
Statut Juridique :					
Les références de la déclaration à la Préfecture :					
N°		Date		Département	
La date de publication au Journal officiel :					
Le cas échéant, la date de reconnaissance d'utilité publique :					
Le cas échéant, la date d'agrément par un ministère, lequel :					

Nom et prénom du président :	
Nom et prénom du secrétaire général:	
Nom et prénom du trésorier :	
Nombre de membres composant le Conseil d'Administration :	
Date de l'Assemblée générale au cours de laquelle ont été élus les membres du CA et du bureau actuels:	
Date d'échéance des mandats de ces membres :	
Date prévisionnelle de la prochaine assemblée générale :	

	2011	2012	2013
Nombre de membres :			
Nombre de cotisants :			
Montant des cotisations :			

Effectifs au siège de l'organisation	Total (ETP)[11]	Temps plein	Temps partiel
Salarié (s)			

[11] Equivalent Temps Plein.

Bénévole(s)						
Total						
Effectifs à l'étranger :	Total (ETP)		Temps plein		Temps partiel	
Salarié (s) expatrié(s)						
Salarié (s) local (aux)						
Volontaire(s)						
Bénévole(s)						
Total						
Rubriques budgétaires par pôle de dépenses	**Montants totaux des fonds alloués au cours des trois dernières années**					
	2011	**%**	2012	**%**	2013	**%**
Fonctionnement de l'organisation						
Frais de personnel (salariés siège et terrain [expatriés et locaux])						
Charges locatives						
Frais financiers, impôts et taxes						
Frais de communication et de collecte de fonds						
Sous-total						
Interventions (maximum 10 rubriques)						
..						
..						
..						
Sous-total						
TOTAL						

2. Présentation du projet proprement dit[12]

2.1. Brève description du projet proposé sur la base de la concept-note (2 pages maximum)

- Quelle action est au cœur du projet ?
- Quelles sont les filières concernées ?
- Géographie et contexte de mise en œuvre du projet
- Objectif général du projet
- Partenaires et bénéficiaires
- Résultats attendus – impact du projet
- Quelle est la valeur ajoutée de l'action par rapport à l'objectif de l'appel?
- Qu'est-ce que l'action apporte par rapport aux appuis dont bénéficie l'organisation de la part du gouvernement (central ou local), des acheteurs, des organismes certificateurs et autres actions mises en œuvre par les autres partenaires techniques et financiers de l'opérateur ?
- Chronogramme (grandes échéances)
- Principaux éléments du budget proposé

2.2. Cadrage de l'action

2.2.1. Contexte (1 page maximum)

Etat des lieux de l'existant de la(les) filière(s) concernées et du contexte de la zone géographique d'intervention

On établira un rapide état des lieux de l'existant plus particulièrement sur les plans sociaux, économiques et environnementaux.

A quels besoins / problématique l'action entend répondre ?

On précisera en quoi l'action proposée répond à des besoins présents et futurs liés au contexte.

On exposera les risques contextuels à envisager, ainsi que les risques spécifiquement liés au projet, puis les mesures envisagées pour y faire face.

2.2.2. Présentation détaillée des activités et d'éléments d'évaluation ex-ante de l'action (4 pages maximum)

Après avoir décrit les principales activités du projet et leurs modalités de mise en œuvre, on expliquera en quoi elles constituent une réponse pertinente aux besoins décrits en supra, puis en quoi c'est une réponse que l'on peut penser efficiente, acceptable et maîtrisable à terme par les parties concernées, cohérente avec le contexte social, économique, environnemental et culturel. On mentionnera également ses impacts possibles et ses critères de durabilité.

[12] Cette partie du document devra être rédigée en caractère Arial 9 avec un interligne simple.

L'impact de l'action en termes de genre et environnementale (en lien avec les pratiques agro-écologiques retenues selon la définition fournie dans l'appel) sera détaillé.

Sur le plan économique, **un compte d'exploitation prévisionnel et des éléments d'explication** seront établis pour une bonne appréciation de la viabilité économique de l'activité à court et moyen termes.

2.2.3. Présentation des partenariats envisagés autour du projet (1 page maximum)

On présentera les partenaires engagés dans le projet (bénéficiaires directs, organisations de base, entreprises, acheteurs, ONG, plateformes et réseaux, etc.) et la façon dont on entend consolider ces partenariats (rôle de chacun, instances de dialogue, élargissements envisagés, etc.). On répondra notamment aux questions : avec qui le projet sera-t-il mis en œuvre ? Qui sont les partenaires du projet ? Quels instances et mécanismes seront mis en place pour le pilotage du projet et la gestion des relations avec les partenaires ?

2.2.4. Propositions relatives à l'évaluation, la capitalisation et le plaidoyer (1/2 page maximum)

On présentera ce qui est envisagé pour mesurer les indicateurs du cadre logique (cf. infra) afin d'évaluer de façon précise les résultats des actions envisagées (notamment celles qui sont considérées comme « novatrices »), puis ce qui est envisagé en termes de capitalisation et de diffusion (comment, à destination de qui ?). Par exemple, est-ce que des actions de plaidoyer peuvent être envisagées sur la base des acquis du projet qui seront exposés dans cette capitalisation et si oui auprès de quels acteurs ? Est-ce que les acquis du projet pourraient alimenter une réflexion sur les politiques publiques en place (au sens large), voire les inspirer et qu'est-ce qui a éventuellement été prévu pour cela ?

2.3. Capacité de mise en œuvre du projet, expertise (1 page maximum)

- Capacité de mise en œuvre du projet (organisation et partenaires)
- Expertise mobilisée
- Capacité de l'organisation à conduire un projet

2.4. Budget détaillé. (Sur la base des montants fournis dans la concept-note et en utilisant le tableau ci-dessous)

Budget (Monnaie)	**Année 1**				**Année 2**						
Principaux coûts (Montants TTC)	**Unité**	**Quantités**	**Coût unitaire**	**Total**	**Unité**	**Quantités**	**Coût unitaire**	**Total**	**Total Années 1 &2(2)**	**Contribution du demandeur**	**Subvention demandée**
1. Ressources humaines											
1.1 Salaires du personnel local (montants bruts incluant les charges de sécurité sociale et les autres coûts correspondants,)											
1.1.1 Technique	Par mois				Par mois						
1.1.2 Administratif/ personnel de soutien	Par mois				Par mois						
1.2 Salaires du personnel expatrié/international (montants bruts incluant les charges de sécurité sociale et les autres coûts correspondants,)	Par mois				Par mois						
1.3 Per diems pour missions/voyages(3)											
1.3.1 A l'étranger (personnel affecté à au projet)	Per diem				Per diem						
1.3.2 Sur place (personnel affecté au projet)	Per diem				Per diem						
1.3.3 Participants aux séminaires/conférences	Per diem				Per diem						
Sous-total Ressources humaines											
2.Voyages											
2.1. Voyages internationaux	Par vol				Par vol						

2.2. Trajets locaux	Par mois				Par mois						
Sous-total Voyages											
3. Equipement et fournitures(4)											
3.1 Location de véhicules	Par véhicule				Par véhicule						
3.2 Mobilier, matériel d'ordinateur											
3.3 Machines, outils etc.											
3.4 Pièces détachées/matériel pour machines, outils											
3.5 Autre (préciser)											
Sous-total équipement et fournitures											
4. Bureau local											
4.1 Location de bureaux	Par mois				Par mois						
4.2 Consommables - fournitures de bureau	Par mois				Par mois						
4.3 Autres charges de fonctionnement (tél/fax, électricité, maintenance)	Par mois				Par mois						
Sous-total Bureau local											
5. Autres coûts, services (5)											
5.1 Publications											
5.2 Etudes, recherche											

5.3 Coûts de vérification											
5.4 Coûts d'évaluation											
5.5 Traduction, interprètes											
5.6 Coûts des conférences/séminaires											
5.7 Actions de communication et visibilité(6)											
Sous-total Autres coûts, services											
6. Autres											
Sous-total Autres											
7. Sous-total des coûts directs éligibles de l'Action (1 à 6)											
8. Provision pour imprévus (3% maximum)											
9. Total des coûts directs éligibles de l'Action (7+8)											
10. Coûts administratifs (7% maximum)											
11. Total des coûts éligibles (9+10)											

2.5. ***Cadre logique de la proposition rédigée.*** *(Sur la base des informations fournies dans la concept-note et dans la présente proposition) ;*

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement Vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectifs généraux	*Quel sont les objectifs généraux d'ensemble auxquels l'action va contribuer ?*	*Quels sont les indicateurs-clefs liés à ces objectifs généraux ?*	*Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs?*	
Objectif spécifique	*Quel objectif spécifique l'action doit-elle atteindre comme contribution aux objectifs globaux*	*Quels indicateurs montrent en détail, que l'objectif de l'action est atteint ?*	*Quelles sources d'information existent et peuvent être rassemblées ? Quelles sont les méthodes pour obtenir ces informations ?*	*Quels facteurs et conditions hors de la responsabilité du Bénéficiaire sont-elles nécessaires pour atteindre cet objectif ? (Conditions externes) Quels sont les risques à prendre en considération ?*
Résultats attendus	*Les résultats sont les réalisations qui vont permettre l'obtention de l'objectif spécifique Quels sont les résultats attendus ? (Numérotez ces résultats)*	*Quels indicateurs permettent de vérifier et de mesurer que l'action atteint les résultats attendus ?*	*Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs ?*	*Quelles conditions externes doivent être réalisées pour obtenir les résultats attendus dans le temps escompté ?*
Activités à développer	*Quelles sont les activités-clefs à mettre en œuvre et dans quel ordre, afin de produire les résultats attendus ? (Groupez les activités par résultats)*	***Moyens :*** *Quels moyens sont requis pour mettre en œuvre ces activités, par exemple personnel, matériel, formation, études, fournitures, etc.*	***Coûts*** *Quels sont les coûts approximatifs des activités-clefs ?*	

2.6. <u>Chronogramme du Projet</u> (pour chaque activité listée dans le cadre logique et sur un pas de temps mensuel pour toute la durée du projet selon le canevas ci-dessous rempli pour exemple)

	Période																											
Activités (reprendre les activités du cadre logique dans le même ordre et avec la même numérotation).	**juil.-16**	**août-16**	**sept.-16**	**oct-16**	**nov.-16**	**déc-16**	**janv.-17**	**févr-17**	**mars-17**	**avr-17**	**mai-17**	**juin-17**	**juil.-17**	**août-17**	**sept.-17**	**oct-17**	**nov.-17**	**déc-17**	**janv.-18**	**févr-18**	**mars-18**	**avr-18**	**mai-18**	**juin-18**	**juil.-18**	**août-18**	**sept.-18**	**oct-18**	**nov.-18**
Activité 1:…																												
Activité 2:…																												
Activité 3…																												
Activité 4:…																												

3. Fiche de renseignements bancaires

Nom du compte[13]	

a) Contact à la banque

Contact	
Fonction	
Adresse	
Ville	
Code postal	
Pays	
Tél.	
Tél. mobile	
FAX	
E-mail	

b) Banque

Nom de la banque	
Adresse	
Ville	
Code postal	
Pays	

c) Compte

Numéro du compte	
IBAN[14]	
Remarques :	

TIMBRE BANCAIRE[15] + Signature de représentant de la banque	DATE + Signature du titulaire du compte:

[13] Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et pas le nom de l'agent autorisé

[14] Si le Code IBAN (International Bank Account Number) est appliqué dans le pays où votre banque est placée.

[15] Il est préférable de joindre une copie de relevé de compte récent, dans lequel l'évènement le timbre de la banque et la signature du représentant de la banque n'est pas exigée. La signature du titulaire de compte est obligatoire dans tous les cas.

ANNEXE 5 - Grille de notation des concept-notes :

Chaque concept-note sera notée par les différents membres du COSEL sur la base de la grille de notation indiquée ci-dessous.

RUBRIQUE	Score maximum
1. Cohérence du projet	**35**
1.1 Claire présentation du problème. Lien du problème défini avec les besoins de la région et du groupe cible	
1.2 Claire définition des objectifs de l'action et de leur lien avec les objectifs de la facilité	
1.3 Caractère innovant de la proposition en termes de pratiques agro-écologiques et de genre (populations vulnérables).	
2. Approche et gestion	**35**
2.1 Cohérence entre les résultats escomptés, les activités prévues, le budget, l'approche et la méthodologie proposés	
2.2 Expérience du candidat en matière de mise en œuvre de projet et de gestion financière	
2.3 Expertise dans les domaines d'activités proposés en vue d'atteindre les résultats escomptés	
3. Résultats et impacts	**30**
3.1 Précision et caractère concret des résultats escomptés à moyen terme	
3.2 Durabilité des résultats sur les plans sociaux, économiques et environnementaux	
3.3 Impact sur les groupes cibles et les bénéficiaires finaux à long terme	
Score total	**100**

ANNEXE 6 - Grille de notation de la proposition complète

Chaque dossier de proposition complète sera noté par les différents membres du COSEL à l'aide de la grille ci-dessous.

Rubriques	Score Max
1. Capacité financière et opérationnelle	**40**
1.1 Le demandeur et ses partenaires (le cas échéant) possèdent-ils **une expérience suffisante dans le domaine de la gestion de projets** ?	
1.2 Le demandeur et ses partenaires (le cas échéant) possèdent-ils **une expertise technique suffisante** ? (notamment, une connaissance des questions à traiter)	
1.3 Le demandeur et ses partenaires (le cas échéant) possèdent-ils **une capacité de gestion suffisante** ? (notamment au regard du personnel, des équipements et de la capacité à gérer le budget de l'action).	
1.4 Le demandeur dispose-t-il de **sources de financement stables et suffisantes** (pour apporter le cofinancement demandé entre autres)	
2. Cohérence et pertinence du projet	**50**
2.1 *Note obtenue lors de l'évaluation de la note succincte de présentation transférée proportionnellement*	
3. Efficacité et faisabilité de l'action	**40**
3.1 Les **activités** proposées sont-elles appropriées, pratiques et cohérentes par rapport aux objectifs et résultats escomptés ?	
3.2 Le **programme d'action** (tel que présenté dans le cadre logique et le chronogramme) est-il clair et réalisable?	
3.3 La proposition inclut-elle des **indicateurs objectivement vérifiables** permettant de mesurer les résultats de l'action ?	
3.4 **Le niveau d'implication et de participation à l'action** des parties prenantes est-il satisfaisant ?	
4. Durabilité de l'action (impact au-delà du projet notamment en termes d'effet d'entraînement)	**50**
4.1 L'action est-elle susceptible d'avoir un **impact tangible** sur les groupes cibles et plus particulièrement sur les **populations marginalisées** ?	
4.2 La proposition est-elle susceptible d'avoir des **effets multiplicateurs** ? (probabilité de reproduction et d'extension des résultats de l'action ainsi que diffusion d'informations).	
4.3 Les résultats attendus de l'action proposée sont-ils durables: - d'un point de vue **environnemental** (comment seront poursuivies les **techniques agro-écologiques** prévues dans le cadre du projet) ? - d'un point de vue **financier** (comment seront financées les activités une fois que la subvention prendra fin ?) - d'un point de vue **institutionnel** (existera-t-il des structures permettant la poursuite des activités à la fin de l'action ? Y aura-t-il une **«appropriation» des résultats** de l'action?) - au **niveau politique** (le cas échéant) (quel sera l'impact structurel de l'action – par exemple, va-t-elle se traduire par de meilleures lois, codes de conduite, méthodes, synergies etc. ?)	
5. Budget et rapport coût-efficacité de l'action	**20**
5.1 Les activités sont-elles correctement transcrites dans le budget ?	
5.2 Le rapport entre les coûts estimés et les résultats attendus est-il satisfaisant ?	
Note maximum (Total des points attribués / 2)	**100**

ANNEXE 7 - Dossier administratif

Le Dossier Administratif Complet doit être transmis par voie électronique sous forme de fichiers scannés à l'administratrice du Programme Facilité à l'adresse r.lawal@avsf.org avant la signature du contrat de subvention par l'organisation dont la demande de financement a été acceptée:

- Copie des statuts certifiés conformes à l'original ;
- Copie de la déclaration d'enregistrement en préfecture et copie de la publication au Journal Officiel (ou équivalent selon la législation en vigueur dans le pays d'implantation de l'organisation) ;
- Liste datée des instances dirigeantes, et leurs coordonnées, sur laquelle figure la date des dernières élections, ainsi que les noms des membres ;
- Organigramme daté et signé par le dirigeant ;
- Dernier compte-rendu d'Assemblée Générale (AG) ou au minimum l'ordre du jour de la dernière AG et les principales résolutions, ainsi que toute pièce démontrant les activités engagées et réalisées et une vie associative avérée ;
- Bilans et Comptes d'exploitation des trois (3) derniers exercices (avec les annexes et notes explicatives), validés par l'AG, faisant ressortir l'origine (publique ou privée) des ressources financières.
- Budget prévisionnel pour l'exercice en cours et faisant apparaître la liste des financements publics approuvés par l'organe chargé d'arrêter et d'approuver les comptes de l'organisation (en indiquant si possible s'ils sont acquis, sollicités ou à solliciter) ; et
- Liste des financeurs privés contribuant à plus de 15 % du dernier budget annuel validé de l'organisation.